



Partenariat dans le cadre de la Campagne d'Energy Africa

En Afrique deux personnes sur trois ne disposent pas d'électricité dans leur maison. Si on se fie à la trajectoire actuelle, l'accès à l'électricité pour tous sur le continent ne sera effectif qu'en 2080 – la durée de toute une vie pour les jeunes Africains. L'Objectif de développement durable N°7 appelle à l'action pour connecter tout le monde d'ici 2030.

L'énergie est au cœur du *Plan Sénégal Emergent* du Gouvernement, avec des objectifs ambitieux en ce qui concerne le développement du mix énergétique, les énergies renouvelables et l'électrification rurale.

Les récentes évolutions technologiques et les fluctuations du marché dans le domaine de l'industrie des équipements solaires destinés aux ménages indiquent qu'il est maintenant plus rapide et moins onéreux d'électrifier les ménages en Afrique.

Nous, nous engageons à œuvrer pour encourager une industrie solaire florissante en Afrique. Industrie dont les fondements sont tributaires d'un environnement politique et réglementaire favorable. Un marché de l'énergie solaire développé et ciblant les ménages viendra s'ajouter aux efforts déployés pour développer de grosses infrastructures énergétiques – en connectant maintenant les populations alors qu'elles attendent d'avoir accès au réseau.

- Par la présente le Gouvernement du Sénégal, représenté par Son Excellence Monsieur Thierno Alassane SALL, Ministre de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables et le Gouvernement du Royaume-Uni, représenté par Son Excellence Monsieur Son Excellence Monsieur James DUDDRIDGE, Ministre pour l'Afrique Foreign and Commonwealth Office, Ambassade de Grande-Bretagne Dakar, agissant au nom du Ministère britannique du Développement international (DFID), s'engagent à établir un partenariat dans le cadre de la campagne de « Energy Africa », tel que stipulé à l'Annexe 1.

Plus particulièrement, les deux parties s'engagent comme suit :

- agir en tant que champion des actions visant la réalisation de L'Objectif de développement durable N°7 au plan national et international, en accordant de l'attention et un appui pour faciliter les progrès ciblant l'essor du marché de l'énergie solaire.
- chercher à mettre au point un **Compact Energy Africa** entre le Gouvernement du Sénégal et les partenaires donateurs dans le cadre de la campagne.
- convenir des **Mesures** nécessaires pour accélérer l'essor du marché de l'énergie solaire ciblant les ménages dans le cadre du Compact, en prenant en considération et en adaptant les options stratégiques stipulées à l'Annexe 2. Ces mesures tiendront compte du fait que la souveraineté nationale est absolue et il incombe en fin de compte aux institutions démocratiques de ce pays de prendre des décisions, quelles qu'elles soient.
- convenir d'un **Appui coordonné** nécessaire pour mettre en œuvre les Mesures dans le cadre du Compact tout en soutenant le marché afin de le développer et d'atteindre un nombre plus important de personnes avec des services de fourniture d'électricité de qualité. Il incombera aux deux parties d'encourager les autres donateurs à se joindre à eux. Les engagements du Royaume-Uni liés au kit d'outils de soutien dépendront des processus parlementaires concernés.

SP



Annexe 1

Energy Africa : Une campagne visant à accélérer le développement du marché de l'énergie solaire pour les ménages en Afrique en aidant à assurer un accès universel à l'énergie sur le continent non pas en 2080 mais en 2030.

Le problème

Deux personnes sur trois en Afrique subsaharienne (600 millions) n'ont pas accès à l'électricité dans leur maison, en dépit du fait qu'Edison a inventé l'ampoule électrique il y a 150 ans. Si on se fie à la trajectoire actuelle, l'accès universel à l'électricité en Afrique ne sera pas assuré avant 2080 ; l'Objectif mondial 7 est la réalisation de cet objectif d'ici 2030.

Sans une fourniture en électricité à un coût abordable et garanti, le développement social et économique est sérieusement entravé.

L'opportunité

La baisse du coût des panneaux solaires photovoltaïques, l'amélioration de la technologie liée aux batteries et l'efficacité des appareils ainsi que la prolifération des systèmes de paiement mobiles – ont tous contribué à créer une nouvelle opportunité. Alors que le travail doit continuer pour le développement et l'amélioration des infrastructures énergétiques en Afrique, des sociétés établies partout sur le continent prouvent qu'il est possible de fournir de l'électricité pour faire face instantanément aux besoins essentiels dans les maisons par le biais des systèmes solaires conçus pour les ménages, à un coût moindre que celui du kérosène.

Les obstacles à l'accélération

La question clé est la suivante : *«Comment transformer quelques centaines de milliers d'installations à ce jour en dizaines de millions ?»*. Les principaux obstacles sont liés aux aspects suivants : le financement des sociétés qui fournissent les systèmes et sont remboursées sur une certaine période de temps par des micro-paiements, le fait de veiller à ce que la politique et les conditions réglementaires favorisent le développement du marché et la mise en place de systèmes de distribution qui peuvent atteindre les populations les plus démunies avec des produits solaires de qualité.

L'Approche

Energy Africa élaborera la politique et apportera les changements nécessaires sur le marché pour éliminer les obstacles et accélérer rapidement la croissance dans l'industrie solaire ciblant les ménages, de concert avec les gouvernements africains, les partenaires donateurs, *Power Africa*, la Banque africaine de développement, l'Union africaine, les entreprises du secteur privé, les ONG et les autres.

La campagne se concentrera sur les **Compacts Energy Africa** dans les pays partenaires entre les gouvernements et les partenaires donateurs. Les Compacts incluront les Mesures nécessaires pour promouvoir le développement du secteur solaire ciblant les ménages, bien qu'il soit possible qu'elles soient intégrées dans des documents sectoriels plus importants.

L'avant-projet de liste modèle de **Mesures (Annexe 2)** est fondé sur une consultation de l'industrie avec la *«Global Off-Grid Lighting Association»* et sur des données provenant de pays tels que le Kenya et la Tanzanie où l'industrie solaire a connu un essor important. Le Compact inclura également un engagement à un **Appui coordonné (Annexe 3)** émanant des fondateurs partenaires pour une assistance à la mise en œuvre. L'appui sera également disponible pour aider les sociétés à se développer et encourager le développement de nouvelles solutions solaires novatrices.

SP



Annexe 2

Options stratégiques

Energy Africa a identifié l'**AVANT-PROJET** de liste de mesures clés qui peuvent contribuer à la création d'un environnement propice aux solutions solaires sur la base de preuves provenant de pays qui ont déjà réussi l'utilisation à grande échelle de l'énergie solaire destinée aux ménages, notamment le Kenya et le Bangladesh et par le biais d'une consultation avec la « *Global Off-Grid-Lighting Association* » (GOGLA).

Cette liste est loin d'être exhaustive et suggère des options à prendre en considération dans le processus menant au Compact d'Africa Energy. Chaque pays déterminera la batterie de mesures la plus appropriée pouvant donner une impulsion au marché de l'énergie solaire destinée aux ménages.

1. **Éliminer l'instabilité des politiques y afférentes** en incluant l'électrification hors-réseau fondée sur le marché en tant que partie intégrante de toute stratégie, politique, réglementation ou plan d'action d'électrification nationale.
2. **Contribuer à mobiliser l'accès au financement** à travers la chaîne d'approvisionnement en collaboration avec les institutions financières et les autres organismes de financement concernés.
3. **Faciliter l'importation de matériel lié à l'industrie solaire ciblant les ménages** en supprimant les entraves fiscales et en levant les barrières à l'importation, le cas échéant, afin de faciliter l'introduction des produits.
4. **Protéger les consommateurs et assurer la reddition de comptes des fournisseurs d'énergie solaire** en adoptant des dispositions juridiques stipulant les droits et la protection des consommateurs d'énergie solaire dans les maisons.
4. **Barrer la route aux produits d'une qualité inférieure aux normes exigées et prévenir la dégradation du marché** par l'adoption de normes de qualité harmonisées à l'échelle internationale, une sensibilisation à ces normes et leur mise en application.
5. **Promouvoir une sensibilisation des consommateurs** pour un accès à l'énergie propre et de qualité par le biais de campagnes de sensibilisation en collaborant de manière constructive avec les ONG et les sociétés.
6. **Garantir une égalité de traitement** pour la composante du secteur solaire destinée aux ménages afin de réduire les politiques qui faussent le marché telles que les subventions pour le kérosène et le diesel dès que l'alternative de l'énergie solaire devient disponible sur le marché.
7. **Faciliter l'accès aux mécanismes de paiement mobile** en tant qu'outils de financement pour les utilisateurs finaux et éliminer tous les obstacles à de telles transactions.
8. **Créer les conditions favorables à un transfert et un développement des technologies** solaires adaptées aux besoins des ménages ruraux, afin de développer une expertise et une industrie locale créatrice d'emplois au Sénégal.
9. **Créer une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur** en coopérant avec les associations commerciales afin de développer la formation professionnelle et promouvoir les entreprises locales et les compétences techniques.

201



Annexe 3

Soutien coordonné

L'**AVANT-PROJET** de liste de types et d'outils de soutien suivant est disponible et provient de programmes en cours ou sur le point d'être mis en œuvre et il est également fondé sur une consultation avec l'industrie et une revue des marchés qui se sont développés le plus rapidement à ce jour. Cette liste est loin d'être exhaustive mais fournit un cadre de travail pour mener des consultations et s'en inspirer pour préparer le Compact de Energy Africa.

1. **Conseils juridiques et techniques** – soutenir les gouvernements dans la réforme et la mise en œuvre des Politiques.
2. **Informations et données relatives au marché** – aider les investisseurs et les sociétés à comprendre, satisfaire les besoins et profiter des opportunités.
3. **Assurance et normes en matière de qualité** – créer une base ferme pour le développement du marché et la protection des consommateurs.
4. **Rencontre organisées et missions commerciales entre les sociétés nationales et internationales et les investisseurs** – tant parmi les pays africains, qu'avec les pays donateurs en encourageant des joint-ventures, une mise en commun des capacités et des ressources et le renforcement des capacités.
5. **Transaction et Conseils techniques aux sociétés et aux promoteurs de projets** – aider les sociétés à peaufiner les technologies et les modèles commerciaux pour satisfaire les besoins du marché.
6. **Subventions/Prêts pour le démarrage et la faisabilité/l'innovation** – aux nouvelles entreprises intéressées par l'innovation et aider à faire face aux frais de premier établissement sur les marchés naissants.
7. **Facilités de prêt pour le Fonds de roulement** – aider les sociétés déjà implantées et les sociétés émergentes à avoir accès au capital dont elles ont besoin pour se développer et obtenir les bons résultats nécessaires pour contracter une dette commerciale.
8. **Facilités de garantie** – capacité de soutenir les banques locales octroyant des prêts à ce secteur en l'absence de garanties suffisantes.
9. **Financement fondé sur les résultats et Incitations** – des incitations temporaires par client peuvent contribuer à développer le marché sans choisir les bénéficiaires et à atteindre les groupes de consommateurs les plus démunis.
10. La batterie de soutien sera adaptée, comme pour les Mesures, en vue de prendre adéquatement en compte l'état du marché dans chaque pays, l'environnement réglementaire et les acteurs qui y interviennent. Energy Africa cherche à mettre au point un ensemble coordonné de soutiens du marché offert par les principaux bailleurs de fonds dans ce secteur. Il variera d'un pays à un autre.

SA

8



- s'engager pour ce qui est de l'implication ministérielle tout au long de la phase de mise en œuvre.

Les hauts responsables de chaque partie chargés de superviser la mise en application de ce document de partenariat sont :

- Monsieur Thierno Alassane SALL, *Ministre de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables,*
- Son Excellence Monsieur James DUDDRIDGE, *Ministre pour l'Afrique Foreign and Commonwealth Office.*

La réalisation de l'Objectif de développement durable N°7 au Sénégal et en Afrique d'une manière générale est d'une importance capitale pour éradiquer la pauvreté et promouvoir une croissance durable et inclusive. Le Royaume-Uni et le Sénégal s'engagent à travailler de concert pour atteindre cet objectif par le biais d'un partenariat dans le cadre d'Energy Africa.

Fait à Dakar le, 09 février 2015

Pour le Gouvernement de la
République du Sénégal

Monsieur Thierno Alassane SALL
Ministre de l'Energie et du Développement
des Energies renouvelables

Pour le Gouvernement du
Royaume-Uni

S.E.M. James DUDDRIDGE, M.P.
Ministre pour l'Afrique
Foreign and Commonwealth Office